

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 091f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe pour la désinstitutionnalisation des enfants handicapés

Strasbourg, 04.02.2010 - Le Comité des Ministres vient d'adopter un texte recommandant aux Etats membres de ne plus placer les enfants handicapés en institution, en privilégiant la vie au sein de la communauté.

Le placement en institution soulève de nombreuses inquiétudes quant à sa compatibilité avec l'exercice des droits de l'enfant. Sauf circonstances exceptionnelles, aucun enfant ne devrait être placé en institution. Il convient, par ailleurs, de remplacer le placement en institution par des services de proximité dans un délai raisonnable et dans une démarche globale.

Le Comité des Ministres reconnaît que tous les Etats ne sont pas au même stade en ce domaine et que la désinstitutionnalisation est un processus continu s'inscrivant sur le long terme. Le texte souligne donc l'importance de garantir, tout au long du processus de transition, les droits des enfants handicapés et des jeunes adultes vulnérables placés en institution.

Des mécanismes visant à associer les enfants handicapés et leur famille au processus de mise en place des services devraient être établis, les enfants et leurs familles étant des partenaires indispensables.

Depuis plusieurs années, le Conseil de l'Europe s'est engagé à défendre les droits de l'enfant et à contribuer à l'éradication de la violence à l'encontre de tous les enfants, y compris des enfants handicapés.

Il a adopté un Plan d'action décennal 2006-2015 visant un changement majeur dans la manière de se représenter les personnes handicapées et dans les pratiques. L'un des axes majeurs est la protection et la promotion des droits et de la dignité des enfants handicapés. Par ailleurs, l'un des volets du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » est la protection des enfants contre la violence.

On estime que plusieurs millions d'enfants et d'adultes handicapés vivent dans des institutions de long séjour dans les 47 pays du Conseil de l'Europe.

[Lien vers le texte complet de la Recommandation](#)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int